

Stratégie Zones Humides intégrée à une démarche de contrat territorial

Pour avoir une stratégie ZH efficace et opérationnelle au service des enjeux du contrat territorial, le porteur de projet doit :

- À partir des données d'inventaires des zones humides accessibles, identifier les secteurs ou sites humides selon le fonctionnement du milieu et/ou les usages associés,
- Hiérarchiser et prioriser de futures interventions ZH dans les secteurs à enjeux "eau" identifiés dans la stratégie de territoire,
- Traduire dans la feuille de route, les objectifs fonctionnels et d'usage des ZH (identification des sites)
- Planifier le volet ZH dans le programme d'actions du CT selon les modalités en vigueur,
- Mesurer l'évolution et l'efficacité des actions ZH et communiquer

Définition d'une stratégie ZH intégrée à une démarche de contrat territorial. = Avoir une stratégie ZH efficace et opérationnelle au service des enjeux du contrat territorial

La stratégie ZH, intégrée à la stratégie de territoire, doit cadrer le futur programme d'actions zones humides dans une logique de restauration pour rééquilibrer le grand cycle de l'eau en agissant à la fois sur les zones d'infiltration, d'exfiltration et de rétention de l'eau mais aussi sur les sources de pollution et de perturbation des milieux. Tenant compte des enjeux locaux de reconquête et de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau, **cette stratégie ZH** vise à définir les objectifs, les moyens et les options qui lui sont attachés. C'est un outil à destination des maîtrises d'ouvrage qui contractualisent avec l'agence, au service des objectifs du 11e programme.

La définition d'une stratégie ZH est **un préalable** pour toutes actions ZH financées par l'agence dans le cadre d'un **contrat territorial**. Elle doit être adaptée à chaque projet territorial, obligeant à aborder différemment la question des enjeux ZH et conduisant à se doter **d'une démarche et d'outils pour accompagner** la mise en place de cette stratégie ZH.

Le développement des connaissances sur les zones humides, leurs fonctions et les services qu'elles rendent à la société permet de progresser et d'alimenter la stratégie de préservation et de restauration de ces milieux. Sur la base d'une vision intégrée des enjeux et des priorités, l'objectif de la stratégie est **bien de proposer de manière structurée des éléments techniques et méthodologiques d'accompagnement** à la mise en œuvre d'actions sur les territoires.

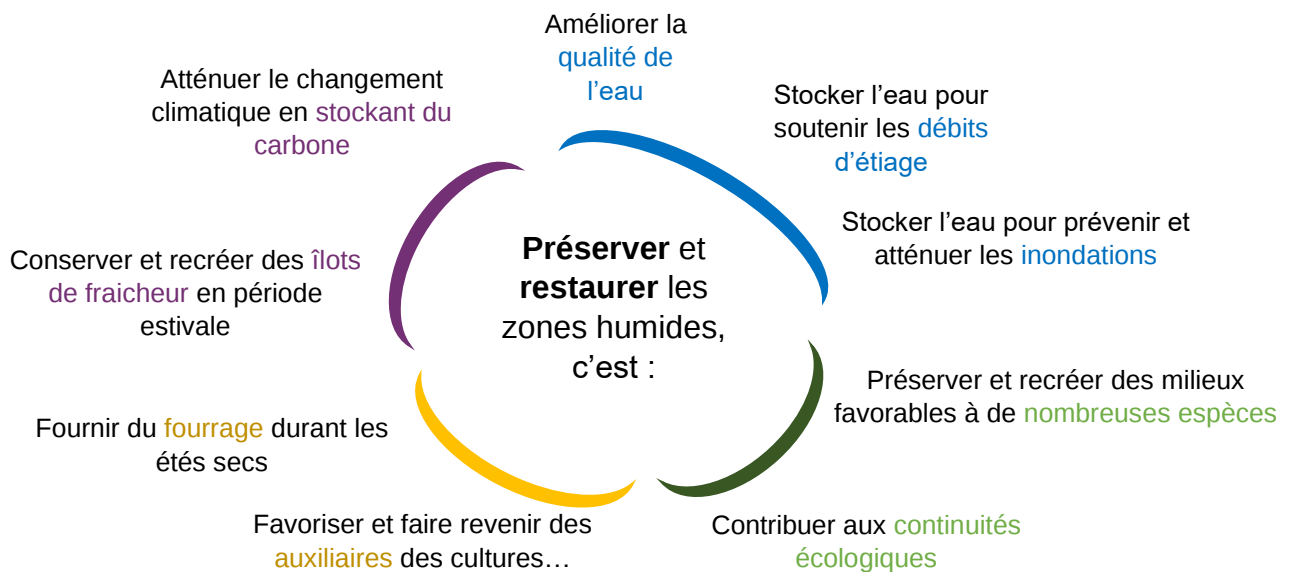
Les grandes étapes de la stratégie ZH

Au préalable les questions de base indissociables de la stratégie « zones humides » au sein d'un CT sont :

1. Pourquoi préserver et restaurer les zones humides ?

Les zones humides sont des milieux essentiels pour la résilience des écosystèmes dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité.

Les zones humides sont des socio-écosystèmes très variés et répartis sur l'étendue des bassins versants. **Le bon état fonctionnel** des zones humides est un des maillons fondamentaux pour **la régulation quantitative et qualitative de l'eau sur les bassins versants**, et pour contribuer et maintenir le bon état des masses d'eau.



2. Comment préserver et restaurer les zones humides ?

Il est indispensable de mettre en œuvre une stratégie ZH dont la première étape consiste à identifier :

- Les zones humides à préserver dans un objectif de non dégradation hydrologique ;
- Les zones humides dont les fonctions sont dégradées du fait de diverses pressions dans un objectif de réduction ou maîtrise des pressions ;
- Les zones dont le caractère humide est très altéré voire perdu dans un objectif de reconquête par la restauration hydrologique.

Une fois cette étape réalisée, **la stratégie doit permettre de hiérarchiser ces objectifs** en proposant des **outils adaptés** aux différentes échelles de travail : d'une stratégie globale à une politique d'intervention au niveau local.

Ci-après sont proposés en synthèse **les grandes étapes et principes de cette stratégie ZH dans le cadre d'un CT** à mettre en place.

1- Inventorier les zones humides existantes et rendre accessibles les données

→ Mieux les connaître, évaluer leur **état fonctionnel**

→ Les protéger, **éviter** de nouvelles dégradations et destructions

→ Articulation avec les documents d'urbanisme : SCoT, PLU(i)

→ Lien à la démarche ERC

Poursuivre l'**accompagnement** des territoires pour la réalisation et la fiabilisation des inventaires, la structuration, l'agrégation, la banclarisation et la diffusion des données

2- Evaluer l'état global des zones humides à l'échelle des masses d'eau et croiser avec les enjeux de bon état

→ Approche stratégique pour prioriser les **secteurs à enjeux**

→ Articulation avec les objectifs des contrats territoriaux

Mettre à disposition des outils cartographiques permettant une **vision stratégique de l'état global des zones humides** (quantification et spatialisation) et une **pré-hiérarchisation des enjeux** à une échelle hydrographique cohérente par des croisements entre les zones humides potentielles, les données d'occupation du sol et les enjeux identifiés

3- Mettre en œuvre des programmes d'actions en adéquation avec les enjeux du territoire et l'état fonctionnel des zones

→ Prioriser les **secteurs d'action**

→ Identifier les actions à mettre en œuvre

→ Mise en œuvre des actions dans le cadre des contrats territoriaux (restauration, acquisition foncière...)

Accompagner les territoires dans le montage et la mise en œuvre de leur programme d'action via :
- des **méthodologies opérationnelles** pour hiérarchiser les interventions
- des **références techniques** sur les travaux de restauration, les bonnes pratiques de gestion, les approches participatives
>> guides, outils-logiciels, formations, réseaux expérimentaux, appuis « individualisés »

4- Suivre, évaluer et communiquer

→ Mesurer l'**évolution** des milieux

→ Mesurer l'**efficacité** des actions

→ **Communiquer** et diffuser des retours d'expériences

Accompagner les territoires dans le suivi de l'état des zones humides, l'évaluation de l'efficacité des actions, et la communication
Avoir une évaluation stratégique des efforts de restauration des zones humides au vu des enjeux
>> guides, formations, appuis « individualisés »

Détail des grandes étapes de la stratégie ZH

La stratégie ZH doit être définie à l'échelle du bassin versant ou tout autre périmètre cohérent avec les objectifs du contrat territorial et se traduire dans la stratégie de territoire et feuille de route de ce CT.

De l'élaboration de cette stratégie à sa mise en œuvre, il est essentiel de sensibiliser, de former et d'impliquer des porteurs de projets et acteurs locaux afin d'intégrer leurs préoccupations et obtenir leur adhésion. Ce travail doit nécessairement être co-construit avec les partenaires et acteurs locaux du territoire. Il existe d'autres acteurs qui portent une politique ZH (Départements, Régions, Conservatoire du littoral, Conservatoires des espaces naturels, ...) sur lesquels les porteurs de projets territoriaux peuvent s'appuyer et les intégrer dans leur réflexion et leur démarche.

Phase I : Organiser l'élaboration de la stratégie ZH et sa mise en œuvre

1- Inventorier les zones humides existantes

La nécessité première est de bien connaître les zones humides existantes par des **inventaires terrain**. Une connaissance fiable du terrain est fondamentale à différents niveaux :

- pour assurer une protection de l'existant et éviter de nouvelles dégradations ;
- pour connaître l'état fonctionnel des zones humides et contribuer à l'approche stratégique locale de reconquête ;
- pour permettre une meilleure prise de conscience de leur intérêt au niveau local et in fine une plus grande considération dans les futurs projets d'aménagement (les inventaires sont l'occasion de mener une sensibilisation auprès des décideurs, des usagers et des habitants).

Afin d'améliorer la connaissance, l'Agence de l'eau s'appuie sur le « Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides » ; ce réseau, animé par le Forum des Marais Atlantiques, est devenu la banque de données nationale sur les milieux humides dans le cadre de la stratégie d'amélioration de l'organisation des données sur les milieux humides. **Le Ministère** de la Transition écologique et solidaire via la Direction de l'eau et de la Biodiversité demande aux producteurs de données (inventaires et suivis) ainsi qu'aux financeurs **la remontée des données normalisées** au sein de ce réseau.

Phase II : Etat des lieux, pré-hiérarchisation et priorisation des objectifs d'actions sur des territoires à enjeux

2- Evaluer l'état global des zones humides à l'échelle des masses d'eau et croiser avec les enjeux de bon état

Cette 2^{ème} phase est la phase clé de la stratégie et repose sur la mise à disposition d'une cartographie à l'échelle du bassin mettant en lumière l'état global des zones humides.

L'intérêt d'une **approche macro sur l'état global** des zones humides est d'avoir une **vision stratégique et comparée à l'échelle des masses d'eau** par exemple, de l'état de conservation des zones humides, et d'identifier les secteurs sur lesquels les zones humides ont subi le plus d'altérations. **L'intérêt d'une telle approche cartographique** est de considérer non pas uniquement les zones humides existantes mais également les zones ayant perdu leur caractère

humide (non inventoriées sur le terrain), et pour cela de travailler à partir des zones humides potentielles (zones à probabilité de présence de ZH ignorées, ou perdues).

Le croisement avec les enjeux du territoire (état des masses d'eau, risques – inondations, continuités écologiques...) **permet de définir des priorités à différentes échelles** (délégation, SAGE...).

Phase III : Programmer des interventions zones humides dans un cadre territorial / Traduire dans la feuille de route les objectifs en priorisant selon la sensibilité intrinsèque des milieux.

3 - Mettre en œuvre des programmes d'actions en adéquation avec les enjeux du territoire et l'état fonctionnel des zones humides

> L'importance de la stratégie locale

L'élaboration de la stratégie ZH s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de territoire et de la feuille de route associée du CT. Le lien entre la mise en œuvre d'actions relatives aux ZH et l'atteinte des objectifs territoriaux doit être mis en avant. Les actions ZH **sont in fine au service** des objectifs du contrat territorial. Cela signifie qu'il faut que le porteur de projet organise la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec l'approche globale du contrat territorial (gouvernance, animation, programme d'actions, programmation financière...).

> La mise en œuvre de programme d'action multithématique avec un volet zone humide bien structuré

Les actions sur les zones humides s'inscrivent donc dans une logique d'actions complémentaires pour rééquilibrer le grand cycle de l'eau en agissant à la fois sur les zones d'infiltration, d'exfiltration et de rétention de l'eau (restauration du bocage, infiltration des eaux de drainage, restauration des cours d'eau...) mais aussi sur les sources de pollution et de perturbation des milieux.

Les fonctions qu'assurent les zones humides vont varier selon de nombreux facteurs : emplacement et configuration sur le bassin versant, alimentation en eau, connexion avec les différents compartiments, usages et aménagements sur les zones humides et en périphérie...

Pour la mise en œuvre de programme d'actions multithématiques avec un volet zone humide bien structuré, il est indispensable d'accompagner :

- la réalisation de diagnostics sur les secteurs à enjeux afin de prioriser les interventions dans le cadre des CT. Ce travail croise une approche technique et une approche politique afin de définir le programme d'actions à mettre en œuvre et les moyens pour y parvenir ;
- **la mise en place de programme d'actions par une approche transversale (=gestion intégrée)**, prenant en compte les différents compartiments des milieux naturels et semi-naturels (cours d'eau, zones humides, bocage...), les activités humaines (pratiques agricoles, sylvicoles...) et l'aménagement du territoire (continuités écologiques, artificialisation des sols, gestion des eaux pluviales, eaux usées...).

> L'importance de travailler à l'acceptabilité sociale des actions de restauration

La difficulté de mise en œuvre d'opération de restauration des zones humides sur des terrains privés avec un usage en place est réelle. Un des points de blocage principaux à l'émergence de travaux de restauration de zones humides est un manque d'acceptation des actions en particulier sur les terres agricoles, où se situent la grande majorité des zones humides qui pourraient être restaurées. Il est nécessaire de prendre le temps du dialogue avec les usagers et propriétaires et pouvoir proposer un accompagnement et des alternatives à étudier au cas par cas (développement des PSE, acquisition foncière, échanges fonciers...).

Phase IV : Programmer des interventions ZH un cadre territorial / Mesurer l'évolution et l'efficacité des actions ZH

4 – Suivre, évaluer et communiquer

L'amélioration de la qualité des masses d'eau suppose notamment la restauration des milieux humides. La connaissance de l'état des fonctions de ces milieux est une condition pour intervenir de façon appropriée et évaluer l'efficacité des opérations aidées. Les outils proposés (BAOMH LigérO, etc.) permettent un suivi avant et après travaux.

Outre l'évaluation à posteriori des opérations de restauration, il est nécessaire d'appuyer la stratégie sur des principes de sensibilisation et de formation en trois phases :

- La sensibilisation relative aux zones humides et leur intégration dans les CT, doit s'effectuer au préalable à tout plan d'action, auprès des décideurs locaux, élus et services d'aménagement ou de gestion, susceptibles de contractualiser avec l'Agence. Pour cela des éléments de langage, associés à une démarche d'écoute pourront être pris en charge par les délégations, avec l'appui de cellules d'accompagnements (FMA, CEN, ASTER/CATER ZH) afin de mener cette opération auprès de chaque MO dans la durée. Cela permettra progressivement l'incorporation des ZH d'intérêt stratégique dans les programmes des CT notamment lors de leur renouvellement.
- L'encadrement des méthodes d'aide à la priorisation locale sera proposé également par ces mêmes cellules.
- Des formations dispensées par ces cellules, sous pilotage de l'agence apporteront également le bagage nécessaire à la prise en charge des systèmes de suivi-évaluation de ZH (LIGERO, BAO ZH) par les opérateurs de CT.